

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 1^{er} juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Lucien MONNERIE à Mme Marylise FOIDART
M. Hugues DEVAUX MARKOV à M. Georges THIERY
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Absent (s) :

Mme Mégane PROUTEAU

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 juin 2021
Date de l'affichage	24 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2021 72

**Modification de la durée hebdomadaire de service – service Education
jeunesse et sports – intégration des heures complémentaires dans la DHS**

Rapporteur : F. Ballester

Conformément à la loi du 6 août 2019 et aux recommandations de la Chambre Régional des Comptes, le comité technique du 9 mars dernier a validé le principe de l'application des 1607 heures annuelles de travail. Ainsi, tous les congés accordés réduisant la durée du travail effectif sans base légale ou réglementaire ne sont plus maintenus comme les jours d'ancienneté, la journée du maire et la journée

de solidarité. De plus, pour les agents annualisés, le calcul du temps de travail se fera désormais sur la base de 1607 heures.

Il est donc proposé de modifier la durée hebdomadaire de service du personnel scolaire suite à ces changements au sein du service Education Jeunesse et Sports et donc de créer et supprimer les postes ci-dessous à compter du 1^{er} septembre 2021.

Création

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	A compter du
Animation	B	1	Animateur à temps non complet 34h	Modification DHS	01/09/2021
Animation	C	1	Adjoint animation principal de 2ème classe à temps complet 35h	Modification DHS	01/09/2021
Animation	C	1	Adjoint animation à temps non complet 30h59	Modification DHS	01/09/2021
Technique	C	1	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 14h19	Modification DHS	01/09/2021
Technique	C	1	Adjoint technique à temps non complet 22h13	Modification DHS	01/09/2021
Technique	C	1	Adjoint technique à temps non complet 14h22	Modification DHS	01/09/2021
Médico-sociale	C	1	ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet 33h44	Modification DHS	01/09/2021

Suppression

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste supprimé	Motif	A compter du
Animation	B	1	Animateur à temps non complet 28h46	Modification DHS	01/09/2021
Animation	C	1	Adjoint animation principal de 2ème classe à temps non complet 34h32	Modification DHS	01/09/2021
Animation	C	1	Adjoint animation à temps non complet 30h00	Modification DHS	01/09/2021
Technique	C	1	Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 12h51	Modification DHS	01/09/2021
Technique	C	1	Adjoint technique à temps non complet 22h08	Modification DHS	01/09/2021
Technique	C	1	Adjoint technique à temps non complet 12h38	Modification DHS	01/09/2021
Médico-sociale	C	1	ATSEM principal de 2ème classe à temps non complet 33h44	Modification DHS	01/09/2021

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis du comité technique en date du 10 juin 2021,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 juin 2021,

ACCEPTTE la modification de la durée hebdomadaire de service du personnel scolaire.

AUTORISE la création et la suppression des postes tels que présentés ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2021.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 2 juillet 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

